



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Terres australes et antarctiques françaises et l'académie de La Réunion présentent

LES CLASSES LABELISÉES TAAF



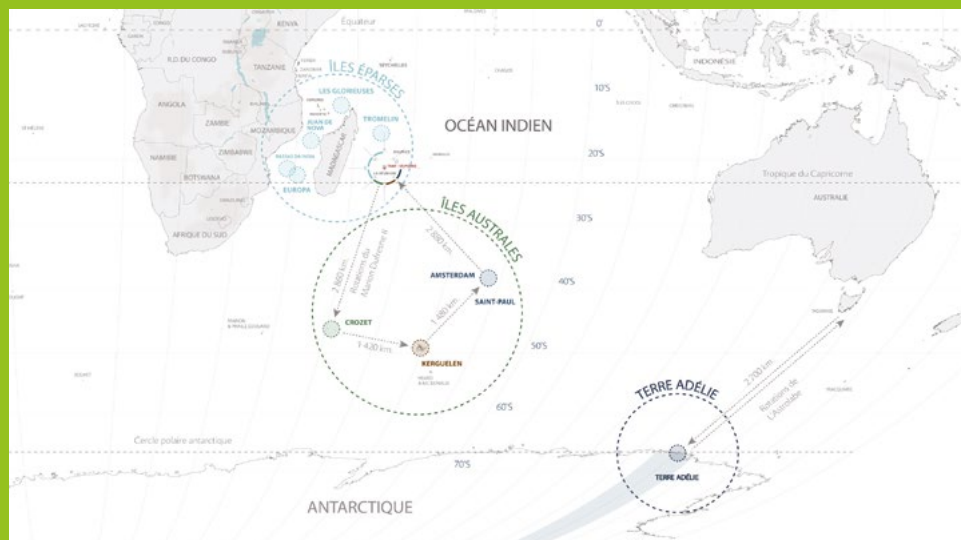
CONTACTS

M. AZALBERT Martial, Professeur relais
martial-louis.azalbert@ac-reunion.fr

Mme GRAVIER Nelly,
Responsable de la valorisation
du Territoire auprès des publics
nelly.gravier@taaf.fr

PRÉSENTATION

des Terres australes et antarctiques françaises

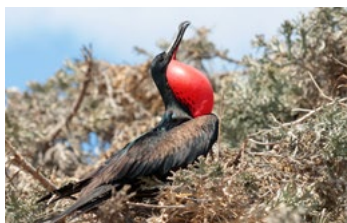


Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (les îles Australes), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa, et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion (les îles Éparses).

La zone économique exclusive (ZEE) associée, de 2,3 millions de km² soit plus de 20 % du territoire maritime français, permet à la France d'être la deuxième puissance maritime mondiale.

Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui y exerce l'intégralité de l'action publique. L'administration supérieure assure notamment des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique, et de conservation du patrimoine naturel.

La grande diversité des missions, l'isolement des districts, le maintien d'activités scientifiques en milieux extrêmes et isolés, exigent de mettre en place une chaîne logistique complexe, assurée notamment par *Le Marion Dufresne*, navire ravitailleur des TAAF et *L'Astrolabe*, patrouilleur polaire brise-glace.





PARTENAIRES DES TAAF :

- FAZSOI
- Marine nationale
- Muséum d'Histoire naturelle de La Réunion
- Conservatoire botanique national de Mascarin
- Observatoire des tortues marines Kélonia
- Météo-France
 - Ifremer
 - IPEV
 - DMSOI
 - INRAP



PRÉSENTATION DES CLASSES TAAF

Les Terres australes et antarctiques françaises en partenariat avec l'académie de La Réunion renouvellent à la rentrée 2026-2027 la labellisation « Classe TAAF » destinée aux élèves du premier et du second degré. Ce dispositif offre un accès privilégié aux ressources des TAAF pour mener des projets pluridisciplinaires au cours de l'année autour des missions et des enjeux des TAAF, notamment la protection de la biodiversité, l'Histoire des territoires ou encore le développement durable. Le label « Classe TAAF » cherche à répondre aux attentes des élèves et des enseignants en leur permettant de développer de nouvelles thématiques en lien avec les enjeux globaux et de mettre en œuvre de nouvelles pratiques associées à la pédagogie de projet.

UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE PLURIDISCIPLINAIRE

Ce dispositif académique invite les professeurs à décloisonner leurs enseignements autour d'un projet centré sur les Terres australes et antarctiques françaises.

Un ou plusieurs enseignants s'engagent à travailler avec leur classe sur les TAAF et choisissent une thématique qui servira de « fil rouge ».

Cette démarche doit permettre aux élèves de donner du sens aux apprentissages disciplinaires, d'être sensibilisés à des enjeux majeurs du monde contemporain et de découvrir des structures culturelles locales.

5 THÈMES AU CHOIX

Les classes TAAF devront traiter au choix un des cinq sujets suivants relatifs aux missions de l'administration et en rapport avec les disciplines :

- **la garantie de la souveraineté nationale** en lien avec les programmes d'Histoire, de Géographie et d'EMC ;
- **la protection de l'environnement et de la biodiversité** en lien avec les programmes de SVT, de Géographie et d'EMC ;
- **le soutien de la recherche scientifique** en lien avec les programmes de SVT, de Physique- Chimie et de Mathématiques ;
- **la valorisation du patrimoine historique et littéraire** en lien avec les programmes d'Histoire, de Lettres modernes et de Langues vivantes ;
- **le développement des activités humaines en milieu extrême** en lien avec les programmes de SVT, de Géographie, de Technologie et d'EPS.



CALENDRIER

- **Date limite de candidature :**
le 29 mai 2026
- **Phase de sélection des dossiers :**
du 1^{er} au 12 juin 2026
- **Signature des conventions entre les TAAF et les établissements :**
du 22 juin au 3 juillet 2026
- **Mise en application du dispositif :**
le 18 août 2026

LES ÉTAPES DE CONSTRUCTION D'UNE CLASSE TAAF

Le projet est construit de manière à répondre aux besoins et aux demandes des enseignants, tout en tenant compte des contraintes et des ressources des établissements scolaires et des TAAF.

• LE PROJET

Les enseignants définissent les objectifs, les problématiques et les modalités pratiques de la « Classe TAAF » en lien avec le projet d'établissement.

• LE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les enseignants remplissent le formulaire de candidature sur Adage avant la date butoir.

• LA CO-CONSTRUCTION

Les enseignants et les TAAF par l'intermédiaire de leur professeur relais, définissent ensemble le programme et les activités de la classe.

• LA CONVENTION

L'établissement et les TAAF signent une convention de partenariat validée par le rectorat.

• LA MISE EN ŒUVRE

Au cours de l'année, les élèves participent à différentes activités telles que :

- * visite du siège des TAAF ou d'une structure partenaire ;
- * prêt d'exposition ;
- * rencontre avec des agents TAAF ;
- * échange de correspondances ;
- * conférence ;
- * visite de navires ;
- * participation à d'éventuels concours.

L'établissement et les enseignants s'engagent à :	Les TAAF s'engagent à :
Ne proposer qu'une seule classe par établissement	Proposer une session de formation inscrite au PRAF
Choisir une seule thématique parmi les 5 proposées	Offrir un suivi régulier du projet assuré par le professeur relais
Proposer un projet pluridisciplinaire associant au moins 3 disciplines	Accorder une priorité dans le prêt d'expositions
Proposer dans le projet au moins une activité artistique ou culturelle	Faciliter les contacts avec des agents TAAF et pour la visite du siège des TAAF
Prendre en charge les frais afférents aux sorties pédagogiques (2 à 3 sur l'année)	Programmer une intervention dans l'établissement scolaire
Prévoir une valorisation du travail accompli en fin d'année scolaire	Organiser des visites thématiques en collaboration avec les structures partenaires locales

CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de vous aider dans la constitution du dossier de candidature, merci de noter que les critères de sélection sans ordre de priorité sont les suivants :

- * la pertinence du traitement de la thématique choisie
- * la qualité du contenu pédagogique
- * le nombre d'enseignants engagés dans le projet
- * la correspondance du projet avec les instructions officielles
- * la variété et l'originalité des réalisations envisagées



→ Site web :

<https://taaf.fr/>

→ Ressources pédagogiques :

<https://taaf.fr/ressources-pedagogiques/>

→ Documentation :

<https://taaf.fr/documentation/>

→ Bibliographie :

<https://taaf.fr/sinformer/bibliographie/>



→ Galerie photographique :

<https://www.flickr.com/photos/202282871@N03/albums>



→ Chaîne Youtube :

<https://www.youtube.com/channel/UCuY4w0QrdzrKpJwjm9VGNeA>



→ Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/TAAFOfficiel>



https://www.instagram.com/taaf_fr/

RESSOURCES



POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le professeur relais, mis à disposition par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle auprès des Terres australes et antarctiques françaises, est le premier point de contact pour vous renseigner et vous accompagner dans la construction de votre projet. Il a pour mission de faire la promotion de ces territoires originaux en organisant, au sein de l'académie, des plans de formation à destination des enseignants et des actions de sensibilisation pour les différents publics scolaires. Il peut donc vous conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une « Classe TAAF » dans votre établissement.